



Décision de télécom CRTC 2006-51

Ottawa, le 23 août 2006

Comité directeur du CRTC sur l'interconnexion – Points de consensus

Référence : 8621-C12-01/00

1. Le Comité directeur canadien sur la numérotation (CDCN) du Comité directeur du CRTC sur l'interconnexion (CDCI) a présenté un rapport de consensus au Comité directeur (CD) du CDCI.
2. Le 28 juillet 2006, le CD a approuvé le rapport suivant :
 - CDCN – *Administration par l'ANC des identificateurs de groupe de NISM (IGN) au Canada*, 12 juillet 2006 (CNRE060A). Un consensus a été atteint sur les questions suivantes :
 - lignes directrices sur l'attribution des identificateurs de groupe de numéros identificateurs de station mobile (NISM) au Canada;
 - autorisation du Consortium de gestion de la numérotation canadienne (CGNC) à négocier avec Science Applications International Corporation (SAIC) Canada, à titre d'Administrateur de la numérotation canadienne, pour l'exécution de la fonction supplémentaire d'administration canadienne des IGN (ACI), SAIC Canada étant rémunérée conformément à l'entente qu'elle a conclue avec le CGNC;
 - récupération par le CGNC des coûts d'ACI auprès de l'industrie canadienne des télécommunications, selon le mécanisme de financement du CGNC approuvé antérieurement par le Conseil;
 - autorisation du CGNC à mettre en œuvre le processus de maintien des droits acquis, décrit dans les lignes directrices canadiennes d'attribution des IGN, dans l'éventualité où les recommandations ci-dessus ne seraient pas approuvées suffisamment à temps pour permettre la mise en œuvre de la transférabilité des numéros de services sans fil au Canada.
3. Le rapport de consensus a été soumis à l'examen du Conseil et il est possible de le consulter sur le site Web du Conseil.

4. Le Conseil a examiné le rapport et il l'**approuve**.

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>